



Séance du 04 avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois le Mardi 4 Avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

M. BEDAT Henri, Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme BIARNES Karine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. DEHEZ Julien, M. ETIENNE Bernard, M. GATUINGT Patrice, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, Mme MESPLÈDE Audrey, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

**Procuration(s) :**

Mme LALANNE Christelle donne pouvoir à M. VILATON Pascal, M. FOURNET Cyrille donne pouvoir à M. ETIENNE Bernard, Mme CAZENAVE Sandrine donne pouvoir à Mme CHAUPRADE Isabelle, Mme HOURQUET Nathalie donne pouvoir à Mme WLUSEK Pierrette, M. LABAT Benoît donne pouvoir à M. BEDAT Henri

Date de la convocation
28 mars 2023

**Étai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
28 mars 2023

**Étai(en)t excusé(s) :**

Mme CAZENAVE Sandrine, M. FOURNET Cyrille, Mme HOURQUET Nathalie, M. LABAT Benoît, Mme LALANNE Christelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. ETIENNE Bernard

\_\_/\_\_/\_\_

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

\_\_/\_\_/\_\_

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, M. Henri BEDAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27 février 2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	178 074,62
- un excédent reporté de :	257 577,79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	435 652,41
- un déficit d'investissement de :	99 551,70
- un excédent des restes à réaliser de :	80 955,00
Soit un besoin de financement de :	18 596,70

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	435 652,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 596,70
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	417 055,71
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	99 551,70

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

Le Maire Henri BEDAT

